

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SAINT HILAIRE DE VOUST

N°2022/06/D62

Séance du 27 JUILLET 2022

Nombre de conseillers

En exercice 15

Présents 14

Votants 14

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet, les membres du conseil municipal de **SAINT HILAIRE DE VOUST**, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Monsieur NOURY Christophe étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué le 20 Juillet 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

PRESENTS : Mesdames BODIN, BOUILLAUD, CHARRON, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, NOURY, ROBINEAU

ABSENTS EXCUSES : M. BARBARIT

Lesquels forment une majorité des membres en exercice.

OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTION OGEC 2020/2021

M. Merceron, conseiller intéressé, se retire pour ce point de l'ordre du jour

Vu le report de la délibération du Conseil Municipal du 21 juin 2022,

Vu le contrat d'association définitif N°07-02 du 18 juin 2007 et particulièrement l'article 12 : La commune de SAINT HILAIRE DE VOUST, siège de l'école, assume la charge des dépenses de fonctionnement (matériel) dans les conditions fixées par l'article 7 du décret n°60-389 modifié, pour la totalité des élèves inscrits à l'école.

Vu le compte de charges présenté par l'OGEC de l'école St Joseph qui laisse apparaître un montant de charges de 42 138.86 euros.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **ATTRIBUE** une subvention d'un montant de 702.31 euros par enfant, soit $702.31 * 60 = 42\ 138.86$ euros pour l'année 2020/2021. Compte tenu de l'acompte de 8000 euros versé en 2021, le solde qui reste à verser sera de 34 138.86 euros.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Christian CHATELLIER



Le secrétaire de séance,
Christophe NOURY

